Robert Ménard fait condamner l'hebdomadaire Marianne (vidéo)

10/02/2014 à 16h15

Le tribunal correctionnel de Paris a condamné sévèrement le 16 janvier l'hebdomadaire Marianne pour diffamation envers Robert Ménard. Valeurs Actuelles revient sur cette affaire en questionnant l'avocat de Robert Ménard, Me Gilles William Goldnadel, par ailleurs éditorialiste régulier pour notre publication.

VA : Comment expliquer une condamnation aussi sévère (3000 € de dommages-intérêts avec exécution provisoire, 2000 € de frais de procédure, 1000 € d'amende, publications dans Marianne, et dans un autre journal au choix pour un montant de 4000 €), au regard de la modération habituelle des tribunaux en matière de diffamation ?

GWG : En raison des conditions extravagantes de cette affaire extravagante : voilà une journaliste Lisa Vignoli (qui n'est plus à Marianne) qui associe mon client à Dieudonné et Thierry Meyssan (qui nie le 11 septembre) dans un article où il est clairement expressément demandé de les exclure du débat en raison « de leurs théories antisémites ». Or, on peut ne pas aimer Ménard, on peut considérer que c'est un défenseur excessif de la licence d'écrire n'importe quoi (nous nous sommes opposés autrefois sur ce thème), mais en aucun cas d'être antisémite.

article complet : Valeurs Actuelles

Suite à l'éviction de Maurice Szafran, Joseph Macé-Scaron a la charge de tenter de redresser Marianne :

source : Le Supplément – Canal Plus – 09 02 2014